

LUNDI, LE 27 JUILLET 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 27 juillet 2026, à compter de 19 h 10, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents : Monsieur Armel Gaudet, maire
 Madame Sylvie Poudrier, conseillère n° 2
 Madame Marianne Morency-Landry, conseillère n° 3
 Monsieur Richard Moreau, conseiller n° 4

Absente : Madame Annie Gauthier, conseillère n° 1

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Armel Gaudet, maire, agit à titre de président d'assemblée et Madame Céline Girard, greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Nous constatons et mentionnons que les avis de convocation ont été signifiés à tous les membres du conseil tels que requis par les dispositions du Code Municipal, article 156. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assemblée : Aucune personne

26-07-0120 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'une greffière-trésorière et directrice générale par intérim
4. Résolution – signataires autorisés auprès de la caisse Desjardins du Témiscamingue
5. Nomination de la responsable aux services électroniques de Revenu Québec
6. Période de question
7. Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté.

26-07-0121 3. NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

ATTENDU que la greffière-trésorière et directrice générale, madame Julie Gilbert, a remis sa démission en date du 20 juillet 2026, laquelle prendra effet le 1^{er} août 2026;

ATTENDU que le conseil municipal doit assurer la continuité de l'administration municipale et veiller à ce que les fonctions de direction générale et de greffe-trésorerie soient assumées sans interruption;

ATTENDU que le conseil juge opportun de procéder à la nomination d'une personne pour occuper les fonctions de greffière-trésorière et directrice générale par intérim, et ce, jusqu'à la nomination d'un titulaire permanent;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et unanimement résolu :

QUE madame Céline Girard soit nommée greffière-trésorière et directrice générale par intérim, à compter du 1^{er} août 2026;

QUE la rémunération soit de 32.00 \$ de l'heure.

26-07-0122 4. RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 26-07-122 autorise la nomination de madame Céline Girard, au poste de greffière-trésorière et directrice générale par intérim de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées auprès de la caisse Desjardins du Témiscamingue afin d'autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Poudrier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise les seules personnes suivante à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité, pour les comptes détenus à la caisse Desjardins du Témiscamingue à compter du 1^{er} août 2026:

Armel Gaudet, maire, ou

Marianne Morency-Landry, mairesse suppléante;

CONJOINTEMENT AVEC:

Céline Girard, greffière-trésorière et directrice générale par intérim;

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garantis de la Municipalité, pour tous les comptes détenus à la caisse Desjardins du Témiscamingue;

QUE le conseil autorise, Céline Girard, greffière-trésorière et directrice générale par intérim en tant qu'administrateur principal du service en ligne Accès D Affaires;

QUE la greffière-trésorière et directrice générale par intérim exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

QUE la greffière-trésorière et directrice générale par intérim soit gestionnaire du compte au Service de cartes;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 25-11-164 concernant les anciens signataires, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2025;

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse Desjardins du Témiscamingue.

26-07-0123 5. NOMINATION DE LA RESPONSABLE AUX SERVICES ÉLECTRONIQUES DE REVENU QUÉBEC

ATTENDU que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU que ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU qu'il est nécessaire de renommer et d'autoriser la représentante de la Municipalité afin d'utiliser les services électroniques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu:

QUE Céline Girard, greffière-trésorière et directrice générale par intérim soit nommée la responsable aux services électroniques de Revenu Québec.

26-07-0124 6. DÉSIGNATION DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM À TITRE DE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE AUPRÈS DE LA CNESST

ATTENDU que la Municipalité doit désigner une personne autorisée à agir en son nom auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

ATTENDU que la résolution no 26-07-0121 nomme Céline Girard en tant que greffière-trésorière et directrice générale par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal désigne Céline Girard, greffière-trésorière et directrice générale par intérim, à titre de personne désignée auprès de la CNESST;

QUE cette dernière soit autorisée à communiquer avec la CNESST, à obtenir et transmettre tout renseignement nécessaire, à signer tout document requis, à effectuer toute démarche administrative en lien avec les dossiers de la Municipalité et à agir au nom de celle-ci auprès de la CNESST;

7. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

26-07-0125 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et unanimement résolu de clore la séance.

Il est 19 heures 25 minutes.